



MAIRIE D'ALLAINVILLE AUX BOIS

(YVELINES)

DEPARTEMENT
DES YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE RAMBOUILLET

CANTON DE
RAMBOUILLET

ARRETE MUNICIPAL N° 24-2022 Du 13 octobre 2022

ANNULE ET REMPLACE LE N° 21-2022

Le Maire d'Allainville aux bois

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213,6 ;

VU le code rural, et notamment les articles L 161.5 et D 161.10 ; VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28, R 412.29 à R 412.33, R 413.1, R 414.14, R 417.6 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 113.1 et R 113.1 ;

VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

VU l'instruction interministérielle de la signalisation routière (Livre I) approuvée par arrêtés interministériels du 7 juin 1977 modifié et modifiée par les arrêtés interministériels des 6 novembre 1992, 8 avril et 31 juillet 2002.

VU la demande de la société **PROBINORD** du 12 Octobre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre du marché public, il est prévu d'effectuer des enrobés coulés à froid (ECF) sur la route de part et d'autre du hameau d'Hattonville ainsi qu'au croisement d'Hattonville en direction d'Obville ainsi que sur la petite place de la rue Michel CHARTIER.

L'ECF de la petite place rue Michel CHARTIER sera interdite aux stationnements le temps de des travaux.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite de 9h à 15h30

Les travaux sont prévus semaine 42 soit du 17 au 21 octobre 2022

L'entreprise aura la charge de la surveillance et du maintien de la signalisation durant toute la période des travaux.

COPIE POMPIERS
 GENDARMERIE
 LA POSTE
 SICTOM
 LES RIVERAINS
 TRANSDEV

A Allainville-aux-bois, le 13 octobre 2022

Monsieur le Maire,

Gilles QUINTON

